

Genèse d'une université volontaire

Daniel Le Couédic

Il est convenu de prêter aux universités des motifs rationnels où la disposition pour les études et leur accès facilité susciteraient mécaniquement des fondations, qui ainsi ponctueraient logiquement des bassins démographiques et des tissus sociaux. L'histoire universitaire de Bretagne renvoie pourtant à de tout autres considérations, dont Brest dut faire l'apprentissage.

De Nantes à Rennes

Le 22 avril 1461, le duc François II fit inaugurer à Nantes une faculté des arts autorisée par une bulle papale reçue de Pie II l'année précédente. Résidence ducale, authentique capitale politique : l'élévation de la principale ville du duché à la dignité universitaire ne pouvait surprendre ; elle était d'ailleurs l'aboutissement d'une volonté exprimée par Jean V dès 1414. C'était toutefois compter sans ce qu'Henri II appellerait plaisamment « l'immortelle émulation » entre la cité ligérienne et Rennes. En l'occurrence, elle fut activée indirectement par le traité d'union de 1532 et l'instauration conséquente d'un « Parlement et siège de justice souveraine dans le pays et duché de Bretagne ». Il fut en effet d'abord admis que les magistrats siègeraient alternativement à Rennes et à Nantes, mais l'ancienne capitale obtint rapidement l'exclusivité, ce qui inquiéta le gouverneur de la province. Il manœuvra si bien que le 20 octobre 1561, le Parlement devint uniquement rennais au prétexte de l'installer dans « une ville scise au milieu du pays ».

L'université pouvait se croire à l'abri de telles vicissitudes ; elle se développait vivement et se diversifiait en nouvelles facultés : théologie, droit canon, droit civil, médecine. Cependant, quelques manquements à la rigueur et, surtout, l'affirmation d'une nécessaire proximité de l'enseignement du droit et du lieu d'exercice des plus éminents juristes — autrement dit, le Parlement — vinrent bouleverser la donne : le 1^{er} octobre 1735, Louis XV ordonna le transfert à Rennes des deux facultés incriminées, ce qui entraîna illico le vœu parlementaire d'un corps d'université unifié et d'un complet déménagement de Nantes. La bipartition subsista toutefois jusqu'au 15 septembre 1793 où la Convention prononça la dissolution des universités assimilées à des corps privilégiés. Le relèvement fut lent et exclusivement rennais : une école départementale de médecine vit le jour en 1803 et une faculté de droit en 1806. La complète réorganisation n'intervint qu'en 1808, sonnant le glas des

espoirs nantais. Le siège de l'académie fut en effet attribué à Rennes, appelée dès lors à commander les cinq départements de l'ancienne province augmentés de la Mayenne et du Maine-et-Loire.

Cette trop rapide évocation de l'ancienne université et des disputes qu'elle engendra ou cristallisa pourrait laisser supposer que les deux villes, qui rivalisèrent pour sa possession, étaient d'importance comparable et qu'elles reléguaient nettement leur suivante. Or il n'en était rien. En 1801, Nantes comptait 73 879 habitants et Rennes seulement 25 904. Quant à Brest, avec ses 27 000 âmes, elle était bel et bien la seconde ville bretonne, mais ne pouvait pour autant formuler d'exigences. Fondée au XVII^e siècle pour la marine de guerre, son arsenal et sa garnison, sans accointance avec son arrière-pays, pauvrement dotée d'une sous-préfecture, elle était empêchée d'accéder à ce que Paul Vidal de La Blache nommerait « une nodalité d'ordre supérieur ».

Rennes eut donc le champ libre pour compléter son registre. Il lui fallut cependant attendre la loi de 1896 pour constituer ses divers établissements en université. Gagnée dans la contestation, cette situation avantageuse impliquait la vigilance vis-à-vis de Nantes et l'affirmation d'une tutelle sur la Basse-Bretagne, que l'université catholique d'Angers guignait depuis 1875. En fait, la situation universitaire reflétait fidèlement la plus vaste question de l'unité de la Bretagne, qui allait faire ardemment débat quand les comités régionaux des arts appliqués seraient installés en 1916, puis lors de l'instauration, en 1919, des régions économiques, qui eurent en commun leur dédain du territoire de l'ancienne province. La création des préfectures de région, en 1941, confirmerait son démembrement sans restaurer Nantes dans ses anciennes prérogatives, ce qui augmenterait l'amertume de son maire. Quelques mois plus tôt, Gaëtan Rondeau, était en effet revenu avec insistance sur la perte de l'université, qu'il avait assimilée à un dol.

Il n'est pas utopique...

Cette frustration ne cessa de croître, tandis qu'une ambition s'insinuait à Brest où une poignée de jeunes intellectuels ne pouvait se résigner à la « petite vie sans gloire », que Francine Rosec avait stigmatisée en 1938. Ils s'acharnaient à démontrer que la destruction de la ville durant la guerre, plus qu'un terme, pouvait être l'occasion d'un départ sur des marques nouvelles. Avec une grande finesse, ils subodorèrent un inévitable préalable, qui n'était pas du registre de la simple fonctionnalité. Dès 1954, Auguste Dupouy avait d'ailleurs insisté sur l'impérative nécessité d'offrir à « cette ville abstraite, magnifiquement tracée, impitoyablement

belle, non seulement un destin mais une âme » ; et Maurice Gravot, dans son *Ébauche d'une géographie brestoïse* avait transmué ses rêves en conjecture, en assurant « qu'il n'était pas utopique de songer à y créer une université ». C'était bien l'avis d'un agrégé d'histoire, Yves Le Gallo, qui allait patiemment accumuler les arguments et, peu à peu, convaincre. Au mois de janvier 1957, il mit un point final à un rapport intitulé « Brest, son avenir et l'enseignement supérieur ». Porté par Robert Gravot, pourtant élu d'opposition, ce document fut approuvé par le maire, Yves Jaouen, et le 25 mars devint même l'objet d'un vœu du Conseil municipal, unanimement désireux que l'État prît en compte sa revendication d'un avenir universitaire.

Le Gallo, qui suivait avec une particulière attention les travaux du *Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB)*, avait noté sa propension à contenir, quoique prudemment, les habitudes hégémoniques de Rennes. Il adressa donc son rapport à René Pleven, qui en était le président. Le 29 juillet 1957, il reçut une réponse enthousiaste, qui tenait en deux pages manuscrites. Pleven lui proposait de présenter ses propositions devant l'assemblée générale du *CELIB* convoquée le 28 octobre à Carhaix. Le 13 septembre, Joseph Martray, son secrétaire, fit montre de plus de réserve lorsqu'il envisagea les modalités de la séance. « On ne pouvait présager des réactions rennaises », écrivit-il, et, en conséquence, il ne fallait pas inscrire la question à l'ordre du jour. Mieux valait que le président Pleven fit un rapport sur l'enseignement en général et qu'à son terme, de la salle, Le Gallo intervînt « spontanément », d'une façon brève et peu provocante. Le 17 octobre, dans une nouvelle missive, Martray indiquait qu'afin de désamorcer une possible réaction épidermique des Rennais, il avait averti Michel Phlipponneau — alors conseiller technique du *CELIB* — de ce qui se tramait. La question universitaire, on le voit, était des plus délicates.

L'assemblée générale fut reportée au 2 décembre ; en revanche, le scénario de prise de parole fut respecté et le succès inattendu. Le *CELIB* fit dès lors, de cette création universitaire, un de ses objectifs. Une délégation conduite par René Pleven et François Tanguy-Prigent — personnification de l'union sacrée à la bretonne — fut reçue par le ministre de l'Éducation nationale, René Billères, le 23 janvier 1958. Elle obtint l'assurance qu'un *Collège scientifique universitaire (CSU)* serait créé à Brest, l'année suivante. Entre-temps, venu sur place, le recteur Paul Henry s'y était montré très favorable. En fait, Rennes, dont les premiers cycles étaient pléthoriques, pouvait trouver un avantage à ce que nous nommerions, aujourd'hui, une délocalisation. Le principe s'imposait alors en diverses places : en octobre 1958, en conséquence de la volonté nationale de développer prioritairement l'enseignement scientifique et technique, sept *CSU* pionniers allaient d'ailleurs ouvrir. Le doyen de la faculté des sciences de Rennes, Henri Le Moal, ne pouvait qu'y trouver avantage pour son établissement,

qui serait ainsi abreuvé d'étudiants déjà sélectionnés. De surcroît, il était originaire de Plozevet et souhaitait soutenir la Basse-Bretagne. Seule ombre aux yeux de ce Cornouaillais, il aurait préféré une implantation quimpéroise, comme le préfet du Finistère, attaché par principe au regroupement des organes d'État au chef-lieu départemental. Le salut de Brest, en l'occurrence, tint au fait qu'après la disparition prématurée de Joseph Halléguen, son maire et champion du *CELIB* s'il en fut, Quimper s'était à nouveau assoupie au pied du mont Frugy et ne joua guère sa carte.

Une capitale pour la Basse-Bretagne

Le Gallo, désormais activement soutenu par Georges Lombard, qui était devenu maire de Brest en 1959, mettait toujours en avant la population scolaire de la Basse-Bretagne, son goût pour l'étude et les impératifs qui en découlaient, mais l'ambition réelle était tout autre. Il s'agissait, en fait, *via* l'université, de donner à Brest la légitimité qu'elle n'avait jamais eue et de l'élever au rang de capitale de la Basse-Bretagne. Pour cela, obtenir un *CSU* était bien, mais il fallait aussi un *Collège littéraire universitaire (CLU)*, un enseignement de la médecine, une école d'ingénieurs et, à terme, une université à part entière. La phase initiale ne fut pas la moins rude. La première pierre du *CSU* avait à peine été scellée, le 10 juin 1959, que Lombard, sautant l'échelon rennais, actionnait déjà le directeur général de l'enseignement supérieur pour enclencher l'affaire suivante, en dépit de la réticence ministérielle à favoriser l'enseignement littéraire. Dès le 29 février 1960, fort seulement d'une vague promesse, le conseil municipal de Brest décida d'ouvrir le chantier du *CLU*, faisant litière des objections rennaises, pourtant de plus en plus vives au fur et à mesure que l'assurance finistérienne augmentait. Et elle croissait rapidement, comme le démontrèrent la création, le 23 septembre 1960, d'un centre associé au *Conservatoire des arts et métiers*, et l'élaboration simultanée d'un projet d'*École nationale d'ingénieurs électriciens et radio-électriciens*.

En fait, sans que la chose fût encore officielle, un second front s'était ouvert pour Rennes, qui rendait suspecte l'aventure brestoise. Le 11 mai 1961, Le Gallo soumettait à Le Moal, devenu recteur, un article qu'il se proposait de publier dans la revue *Économies régionales* sous un titre confiant : « Brest, vers une seconde université bretonne ». La réponse vint rapidement sous la forme d'une inattendue diatribe :

« Pour m'exprimer en toute franchise, je considère que dans la conjoncture actuelle il est inopportun, pour ne pas dire maladroit, de parler d'une seconde ou, tout simplement, d'une université à Brest.

L'université est, par excellence, le domaine d'où il faut bannir toute "démagogie". Si nous lui donnions libre cours, nous risquerions de libérer des forces, impossibles à maîtriser par la suite. Nous aurions joué, tout simplement, aux apprentis-sorciers ».

Trois jours plus tard, Lombard recevait verbalement de Pierre Trépos, qui avait pris la direction du *CLU* dès son ouverture en octobre 1960, l'explication de cette sibylline violence de ton. Le 28 mai, l'universitaire confirmait par écrit les raisons du raidissement rennais :

« Je viens de voir le doyen Sauzin, qui m'a donné des précisions, et qui m'a autorisé à vous écrire. Nantes va devenir incessamment - peut-être aujourd'hui - une université, au même titre que Rennes. La question de l'aire de l'académie de Nantes va se poser. Les Nantais considèrent que leur académie doit comprendre vers l'ouest, le Morbihan, le Finistère, et la partie bretonnante des Côtes-du-Nord. Ceci confirme ce que je vous avais dit à Brest, et qui vous avait semblé une boutade : Brest risque d'être rattaché à Nantes ».

Parmi les artisans de cette stratégie nantaise figurait Abel Durand, maintenant président du Conseil général de la Loire-Inférieure, mais auteur surtout du *Nantes dans la France de l'Ouest* dont la préface, en 1941, avait permis à Gaëtan Rondeau d'exprimer tout son dépit devant la captation de l'université par Rennes. La bataille fut rude dans les couloirs ministériels et la création de l'académie de Nantes s'en trouva reportée. Elle intervint le 1^{er} janvier 1962 et n'associa à la Loire-Inférieure que le Maine-et-Loire et la Vendée. La Basse-Bretagne demeura donc dans le giron d'une académie de Rennes réduite à cinq départements, mais après avoir failli n'en plus compter que deux et demi.

Une université à Brest

Cette sécession de Nantes ne facilita pas l'entreprise brestoise. Chaque décision dut y être arrachée car Rennes, échaudée, veillait plus que jamais sur ses prérogatives. Persuadé que le salut de sa ville passait par une solidarité avec « un pays », Georges Lombard, dès sa création au mois de décembre 1963, regarda du côté de la *Société d'économie mixte d'étude du Nord-Finistère (SEMENF)*, qui regroupait le Léon et une partie de la Cornouaille, essentiellement au nord de l'Aulne.

Ce fut l'occasion pour Philippe Lamour de revenir sur la scène bretonne, d'une façon plus paisible qu'en 1930, où il avait tenté de circonvenir le *Parti autonomiste breton*. Devenu président de la *Commission nationale d'aménagement du territoire*, il plaida pour « qu'on mariât Brest et la *SEMENF* », ce qui fut fait et entraîna d'incontestables effets territoriaux. Pour la

première fois, Brest fut admise par un arrière-pays qui, faute d'appellation traditionnelle, fut baptisé *Bretagne occidentale* en mars 1969, quand naquit, sous la pression de multiples événements, un organisme qui serait un efficace fer de lance dans la revendication d'une aide à l'aménagement : le *Comité d'Action de Bretagne Occidentale (CABRO)*. Rétrospectivement, Georges Lombard put écrire qu'alors, « pour la première fois dans son histoire, Brest [s'était trouvée] intégrée dans une vaste région (..) Pour la première fois une politique globale [avait été] arrêtée qui [conduirait] au schéma de structure du Nord-Finistère, complément logique de celui de Brest, et aussi à des revendications communes en faveur de cette grande cité ».

1969 fut surtout l'année où Brest obtint une université à part entière, après une longue marche semée d'embûches et un contexte souvent délétère. Dès 1963, le soutien officiel du Conseil de l'université de Rennes au projet d'une école de médecine à Brest avait été suspecté d'un contrebalancement par des manoeuvres en sous-main pour en retarder l'aboutissement, voire le compromettre. En 1965, les choses avaient eu le mérite du franc-parler : un refus clair et net était en effet venu sanctionner la demande d'un enseignement du droit. Comme Nantes jadis, Brest avait alors choisi de financer en fonds propres un institut municipal, qui ouvrit en 1967.

En fait, la « bataille » décisive avait été engagée en 1965, lors de l'annonce d'une prochaine installation en Bretagne du *Centre national d'exploitation des océans*. Personne ne doutait de l'importance d'un tel organisme dans le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur. Aussi, Brest y avait vu l'occasion d'accéder au plein exercice universitaire. Rennes, qui envisageait évidemment les choses autrement, obtint du recteur de l'académie qu'il nommât une commission *ad hoc* comprenant cinq de ses universitaires et seulement deux Brestois. Son président, Francis Ruellan, exprima l'opinion de cette majorité préfabriquée : « Le travail sérieux demande des laboratoires, des équipes, des patrons. Nous en avons à Rennes » : Vannes et Lorient, au sud, Saint-Malo et Dinard, au nord, seraient les antennes marines ; Brest, avec Concarneau, Douarnenez et Roscoff, recevrait la maigre compensation d'un rôle subalterne. Une fois encore, Georges Lombard dut jouer Paris contre Rennes pour obtenir, en 1968, un arbitrage favorable à sa cause. Le poids de cette décision, qui permit l'ouverture du *Centre océanologique de Bretagne* deux ans plus tard, fut certainement décisif dans le dessin de la nouvelle carte universitaire incluse dans la loi d'Enseignement supérieur et de la Recherche du 7 décembre 1968. La Bretagne compta dès lors quatre universités : celle de Nantes, à laquelle demeura longtemps rattaché le Centre d'enseignement supérieur d'Angers, Rennes I et Rennes II, nées d'une partition par disciplines, et celle de Brest.

Basse-Bretagne ou Bretagne occidentale

Sur quelles troupes pouvaient alors compter ces établissements ? Les statistiques de l'année 1967 montraient que Nantes, cinq ans seulement après sa création, avait pris l'ascendant sur son académie. Elle conservait spécialement les étudiants de Loire-Atlantique, qui n'étaient plus guère que 500 à fréquenter l'université de Rennes où l'inquiétude pouvait être vive. En effet, cette dernière ne suscitait pas une même indéfectible fidélité : 1 270 étudiants de son académie, Morbihannais et Sud-Finistériens en grand nombre, avaient choisi Nantes, tandis que 1 024 avaient opté pour Paris et 1 737 pour diverses autres directions. En fin de compte, le solde rennais était largement déficitaire, puisqu'en compensation de ces pertes, 2 000 transfuges seulement s'étaient ajoutés aux Ligériens, dont 500 originaires de l'académie de Caen. La naissance de l'université de Brest ne pouvait qu'obscurcir encore le tableau, car le Finistère avait été, jusque-là, le plus grand pourvoyeur d'étudiants de l'université de Rennes : en 1967, 4 783 en étaient venus contre 4 421 d'Ille-et-Vilaine et 2 794 du Morbihan, la Mayenne n'en donnant que 697. Le *CSU* et le *CLU* brestois, en dépit d'installations d'abord précaires, avaient montré leur capacité à retenir bien des étudiants et le passage à un niveau supérieur d'organisation et de développement ne pouvait qu'accentuer cette fixation. Nul, en revanche, ne pouvait dire où se dessineraient les lignes de partage et quels seraient les flux qui les transgresseraient.

Le nom de baptême de l'université de Brest révéla, à lui seul, cette incertitude. En breton, elle est *Skol veur Breiz izel* : Université de Basse-Bretagne. Son territoire serait alors celui de la langue bretonne, que Nantes avait revendiqué en 1961, considérant qu'il détenait suffisamment de réalité humaine pour supplanter le cadre départemental. En français, en revanche, elle est *Université de Bretagne occidentale*. Certes, on peut expliquer ce nom en faisant valoir la difficulté pour beaucoup de comprendre l'expression « Basse-Bretagne ». Mais comment oublier que l'année de son baptême naissait le *Comité d'action de la Bretagne occidentale* dont le domaine d'influence était bien inférieur. N'y avait-il pas là, en dépit de la proclamation de Brest comme « capitale de la Basse-Bretagne » par le recteur Le Moal, l'aveu d'une difficulté à convaincre en Cornouaille et dans le Vannetais ?

Quoi qu'il en fût, Yves le Gallo considérait que sa ville devait effectivement devenir capitale si elle ne l'était pas ou s'y maintenir si la position lui était acquise. Pour cela, il s'était, ouvert dès 1959 à Pierre Trépos de l'intérêt qu'il y aurait eu à développer les études celtiques à Brest. Une fois l'autonomie universitaire acquise, il ne pouvait être question d'en laisser le

monopole à Rennes, qui s'en était saisie dès 1893, avec l'espoir d'obtenir les bonnes grâces de l'intelligentsia bretonnante. Le 29 septembre 1969 fut donc créé le *Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC)* dont l'importance, d'emblée, a dépassé le seul registre universitaire pour contribuer à la consolidation du pacte encore fragile qui unissait Brest à la Bretagne.

Le Gallo, qui le dirigerait 18 ans, paracheva de cette manière un plus vaste édifice, dont il a expliqué ainsi les raisons et la destination : « La fondation d'une université ayant pour vocation de rayonner sur la Basse-Bretagne, appelait la formation en son sein d'un *Centre de recherche bretonne et celtique*, qui fût le foyer de réflexion, de recherche et d'information sur la matière bretonne et celtique, considérée dans le temps et dans l'espace. La portée symbolique de la stratégie ne saurait être négligée à Brest où, au moment de cette fondation, 30 % des étudiants étaient d'origines paysanne et ouvrière, quand cette proportion, au plan national, n'était que de 13 %. On sait, en effet, que, jusque-là, l'éducation, salvatrice à bien des égards, s'était accompagnée trop souvent d'un rejet violent de la langue native, et cela quasi proportionnellement à la modestie du milieu d'origine ». La récente querelle suscitée par la localisation du *Centre de formation aux enseignants en breton (CFEB)* a montré que la langue bretonne conservait toute sa puissance d'évocation et nourrissait encore les entreprises de domination territoriale.

De passionnés débats...

Les créations d'*instituts universitaires de technologie (IUT)*, d'une école d'ingénieurs rattachée et d'antennes délocalisées à Quimper et Lorient constituèrent ensuite autant d'occasions d'affirmer des ambitions. Il faut cependant noter que Rennes obtint une pleine suzeraineté sur Lannion et Vannes et un partage du domaine lorientais.

En fait, Rennes n'avait évidemment pas renoncé à une prédominance en matière d'enseignement supérieur, constitutive de la politique de « pôle de développement régional » définie par son maire, Henri Fréville, lui-même professeur d'université. En 1976, encore dans l'opposition municipale pour quelques mois, Philipponneau dénonça d'ailleurs ce qu'il tenait pour un manquement à une nécessaire solidarité régionale. Il rappela qu'au moment où « le ministre des Postes et Télécommunications, Pierre Lelong, élu de Morlaix, [avait voulu] créer deux Écoles nationales supérieures des techniques de télécommunication à Lannion et Brest, le maire de Rennes [avait réagi] violemment, car il y voyait une remise en cause du titre de "métropole de recherche" décerné à la capitale bretonne ». Vingt ans durant, l'obtention de

classes préparatoires, l'attribution d'écoles, les délocalisations, les habilitations de diplômes et la captation d'étudiants des cycles supérieurs furent des brandons de discorde, à la mesure certes de la formidable évolution des enjeux. Qu'on en juge : en 1900, l'université de Rennes comptait 1 590 étudiants, dont 57 jeunes filles ; en 1990, la seule université de Bretagne occidentale en réunissait 12 000, soit l'équivalent de l'effectif nantais de 1967. Quant aux deux établissements rennais, ils annonçaient conjointement 33 800 inscrits].

Un apaisement était cependant intervenu lorsque la procédure *Université 2000* fut instituée et qu'intervint, dans des conditions d'ailleurs mal élucidées, l'annonce d'une bienveillante considération ministérielle pour une éventuelle quatrième université bretonne. La géopolitique retrouva des adeptes et la suspicion à nouveau s'installa. Quelques mois plus tard, la sérénité étant revenue, Yves Morvan, qui avait été le rapporteur régional du dossier, usa diplomatiquement de la litote pour se féliciter « des riches, fructueux et même passionnés débats », qui avaient accompagnés son élaboration. Après une réconciliation générale favorisée par la *Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale* (DATAR), qui par sa maladresse langagière avait provoqué un ressaisissement breton, l'université de Bretagne-Sud put prendre son essor, tandis que l'UBO, contrainte de quitter Lorient, s'employait à conforter ses positions. Elle prit ainsi place au cœur de la ville de Brest, se dota de nouvelles unités de formation et de recherche, ouvrit son site quimpérois à de nouvelles disciplines et installa un IUT à Morlaix.

* *
*

Les trente années d'existence de l'UBO furent probablement les plus exaltantes mais aussi les plus périlleuses de l'enseignement supérieur, dont les effectifs, les compétences et les coopérations connurent de spectaculaires évolutions. Mais l'affaiblissement démographique conjugué à une multiplication des offres et à une constante diversification des missions ne permet guère de souffler : la Bretagne et ses universités sont impliquées dans une perpétuelle gésine. À suivre donc !

N.B. Nous sommes particulièrement redevable à Yves Le Gallo, qui nous a ouvert ses archives avec confiance.